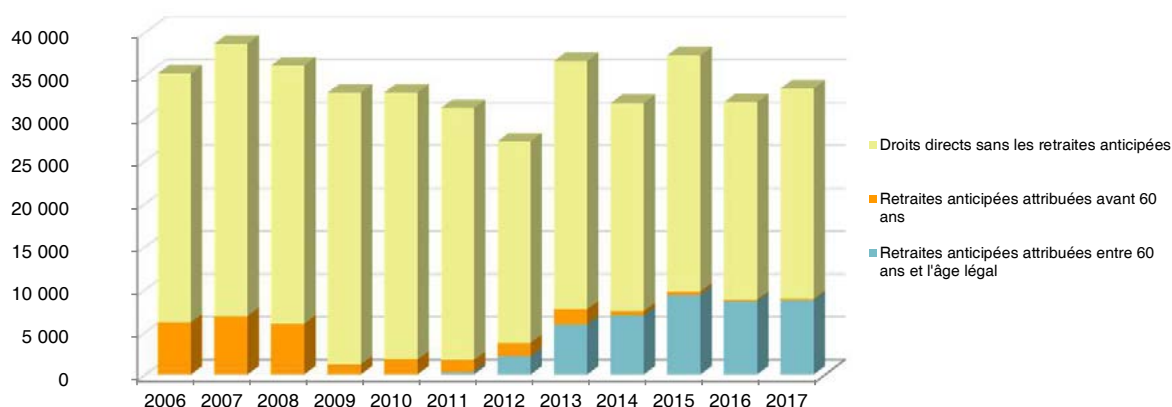


Retraités résidant en Carsat Aquitaine

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	16 803	24 981	41 784
Droits directs (retraites personnelles)	15 436	17 948	33 384
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 367	7 033	8 400
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	951	1 362	2 313

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 919	2 911	8 830
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,2 ans	73,5 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,4%	10,8%	9,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	12,6%	12,1%	12,3%
Polypensionnés	51,3%	41,6%	46,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	317 417	412 492	729 909
Retraités percevant un droit direct seul	305 751	294 195	599 946
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 008	21 879	23 887
Retraités percevant les deux à la fois	9 658	96 418	106 076
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	3,3%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	59 898	23 776	83 674
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	738 €	597 €	658 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 150 €	980 €	1 067 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,3%	52,8%	39,2%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

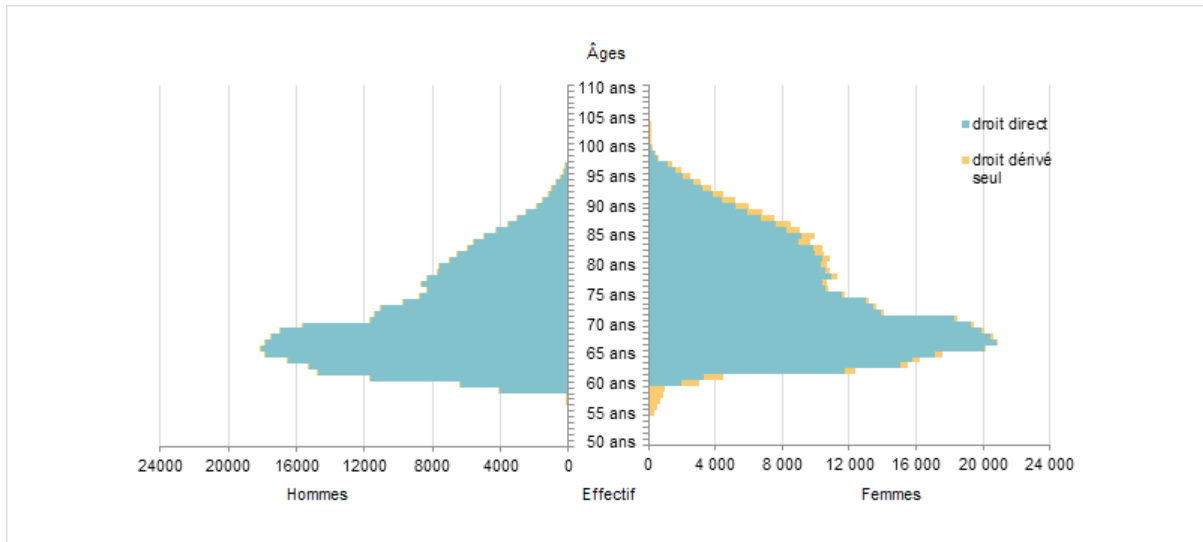
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

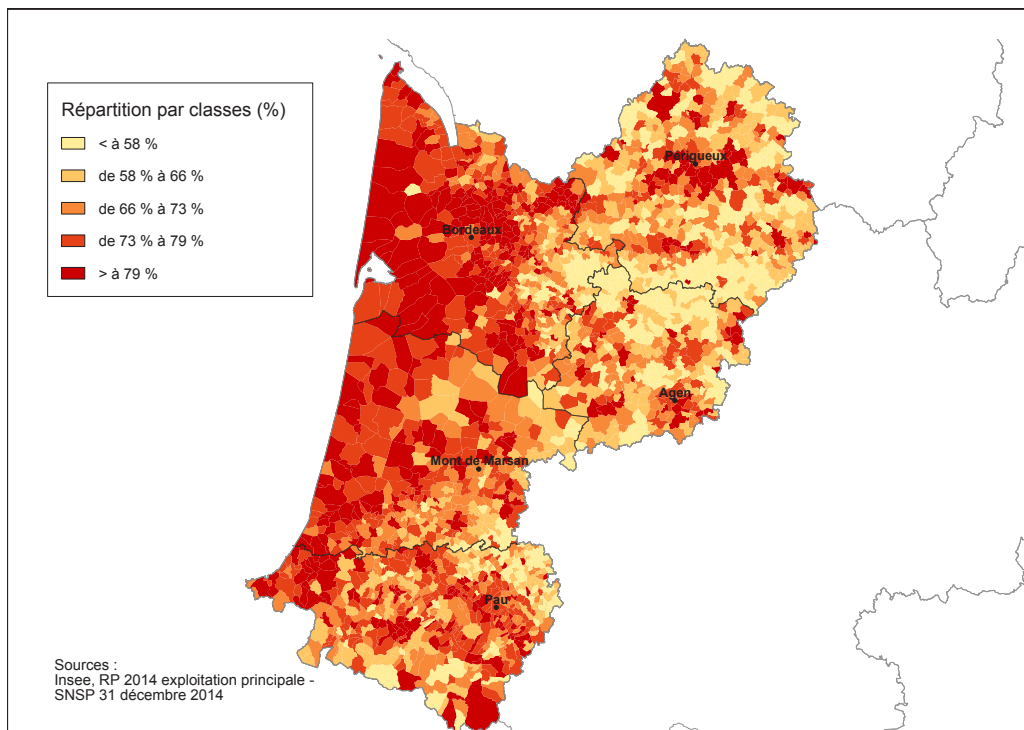
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Aquitaine



Prestataires payés par la Carsat Aquitaine

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
24 - Dordogne	38 117	50 144	88 261
33 - Gironde	118 116	152 855	270 971
40 - Landes	35 524	46 391	81 915
47 - Lot-et-Garonne	30 041	39 060	69 101
64 - Pyrénées-Atlantiques	58 761	78 063	136 824
Total Carsat Aquitaine	280 559	366 513	647 072
Total hors Carsat Aquitaine	21 995	28 483	50 478
Ensemble des prestataires	302 554	394 996	697 550

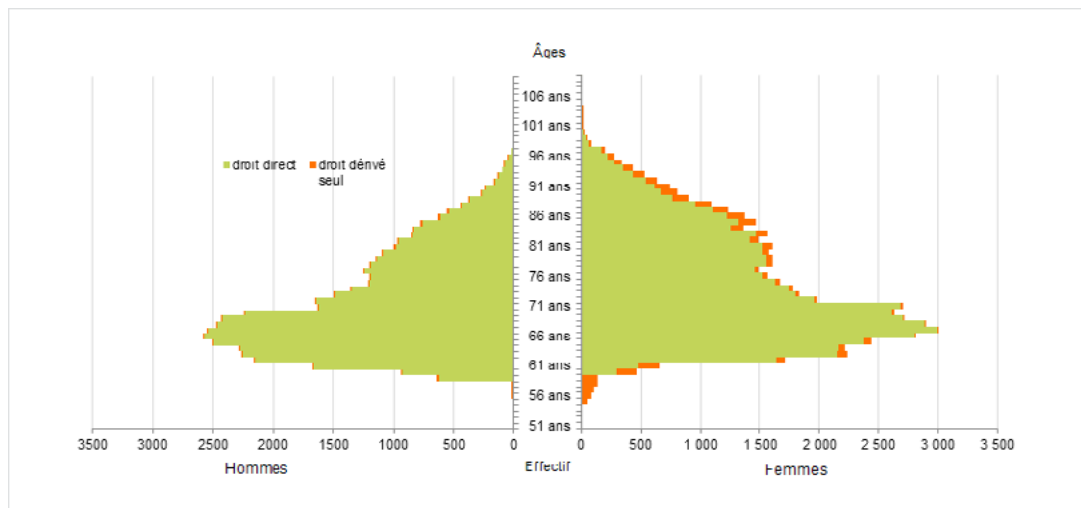


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 435	3 575	6 010
Droits directs (retraites personnelles)	2 187	2 466	4 653
Droits dérivés (retraites de réversion)	248	1 109	1 357
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	142	208	350
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	910	480	1 390
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	74,7 ans	73,4 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	56,0%	44,6%	49,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	45 477	58 381	103 858
Retraités percevant un droit direct seul	43 431	41 090	84 521
Retraités percevant un droit dérivé seul	388	3 353	3 741
Retraités percevant les deux à la fois	1 658	13 938	15 596
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	3,3%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 932	3 661	12 593
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	664 €	565 €	608 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 109 €	952 €	1 029 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,6%	55,0%	42,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

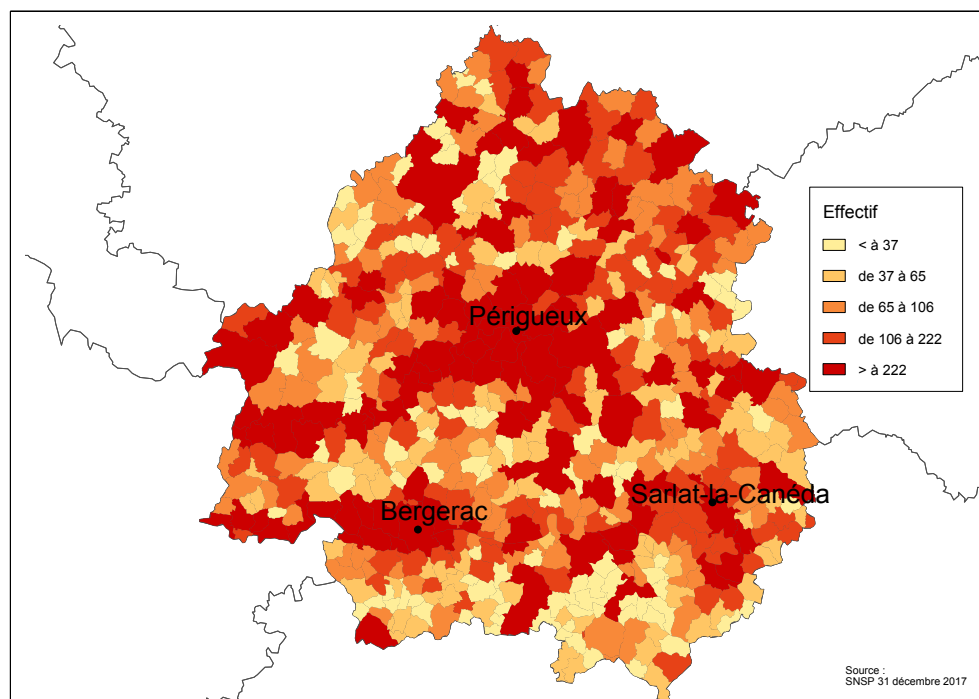
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Bergerac			
Nombre total de retraités	3 226	4 692	7 918
Retraités percevant un droit direct seul	3 103	3 174	6 277
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	224	244
Retraités percevant les deux à la fois	103	1 294	1 397
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	4,5%	4,3%
Périgueux			
Nombre total de retraités	2 361	4 116	6 477
Retraités percevant un droit direct seul	2 263	2 764	5 027
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	232	243
Retraités percevant les deux à la fois	87	1 120	1 207
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	5,7%	5,9%
Sarlat-la-Canéda			
Nombre total de retraités	1 093	1 540	2 633
Retraités percevant un droit direct seul	1 036	1 071	2 107
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	78	86
Retraités percevant les deux à la fois	49	391	440
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	4,5%	4,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

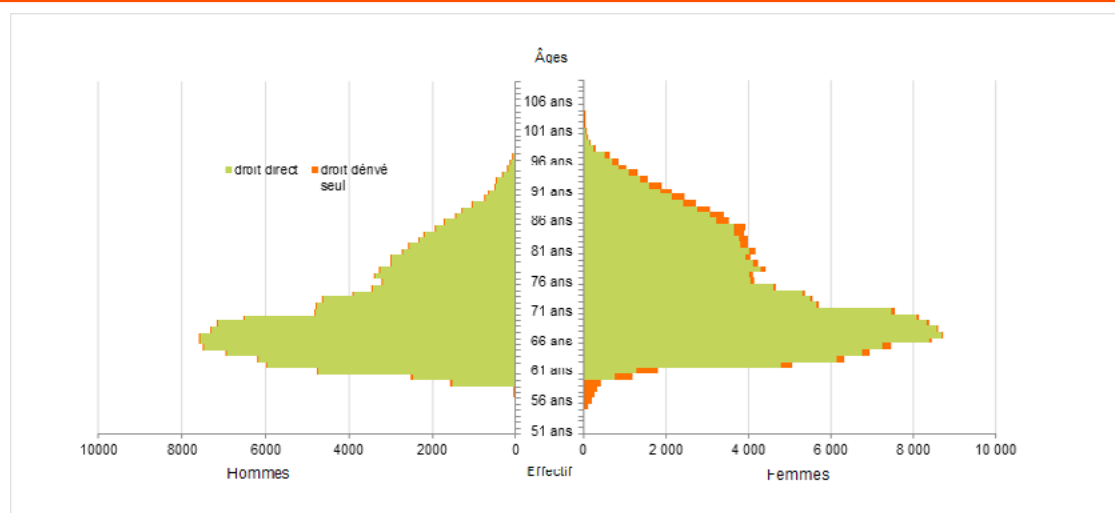


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	6 992	10 172	17 164
Droits directs (retraites personnelles)	6 525	7 528	14 053
Droits dérivés (retraites de réversion)	467	2 644	3 111
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	408	567	975
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 302	1 154	3 456
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,6 ans
Droits dérivés	74,1 ans	73,3 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	50,4%	40,8%	45,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	129 311	167 848	297 159
Retraités percevant un droit direct seul	125 292	120 478	245 770
Retraités percevant un droit dérivé seul	562	8 663	9 225
Retraités percevant les deux à la fois	3 457	38 707	42 164
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,9%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	22 742	9 168	31 910
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	778 €	619 €	688 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 171 €	1 007 €	1 092 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,0%	49,6%	36,4%

Pyramide des âges des résidents



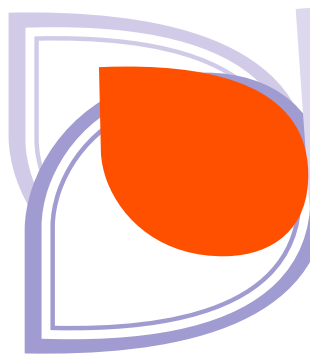
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

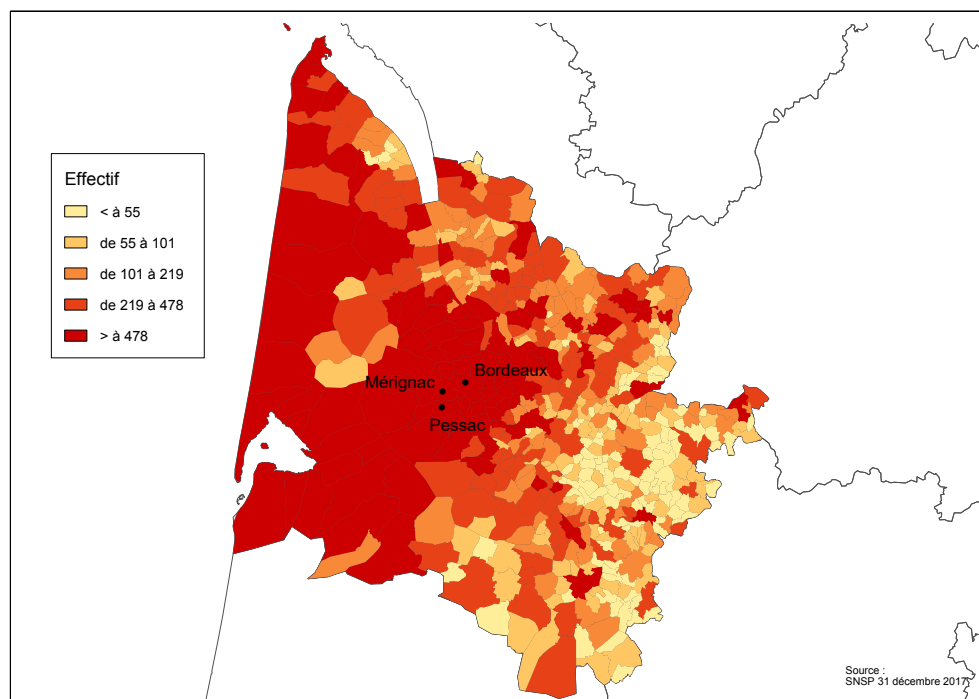
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



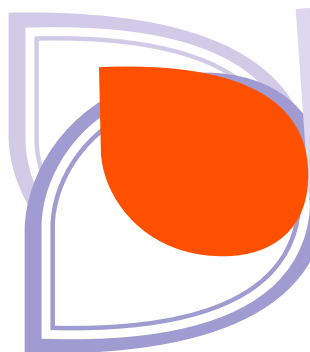
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Bordeaux			
Nombre total de retraités	14 113	21 081	35 194
Retraités percevant un droit direct seul	13 785	15 314	29 099
Retraités percevant un droit dérivé seul	40	1 046	1 086
Retraités percevant les deux à la fois	288	4 721	5 009
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,8%	5,3%	6,3%
Mérignac			
Nombre total de retraités	4 837	7 223	12 060
Retraités percevant un droit direct seul	4 701	5 203	9 904
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	306	316
Retraités percevant les deux à la fois	126	1 714	1 840
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	3,0%	2,8%
Pessac			
Nombre total de retraités	4 535	6 109	10 644
Retraités percevant un droit direct seul	4 420	4 421	8 841
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	271	284
Retraités percevant les deux à la fois	102	1 417	1 519
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,4%	2,8%	2,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

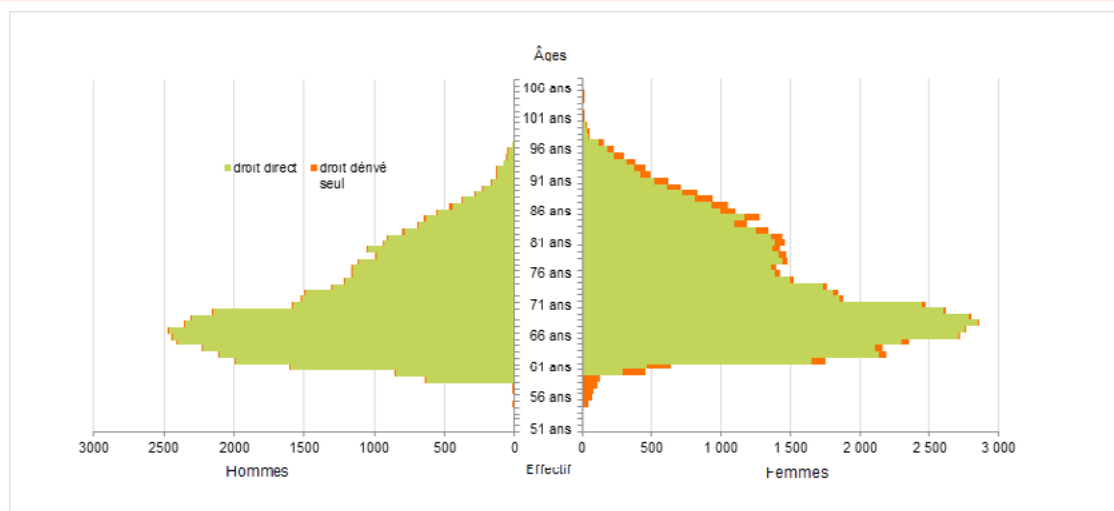


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 165	3 377	5 542
Droits directs (retraites personnelles)	1 983	2 386	4 369
Droits dérivés (retraites de réversion)	182	991	1 173
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	98	167	265
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	853	394	1 247
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,2 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	53,2%	41,6%	46,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	42 787	54 586	97 373
Retraités percevant un droit direct seul	41 214	38 946	80 160
Retraités percevant un droit dérivé seul	298	3 013	3 311
Retraités percevant les deux à la fois	1 275	12 627	13 902
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,6%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 481	3 803	13 284
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,5 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	716 €	578 €	639 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 136 €	957 €	1 049 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,5%	54,1%	39,3%

Pyramide des âges des résidents



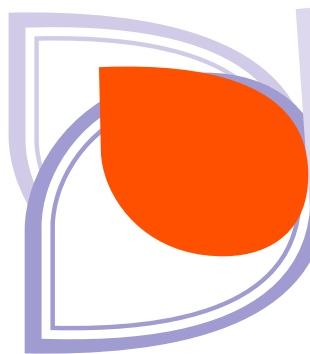
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

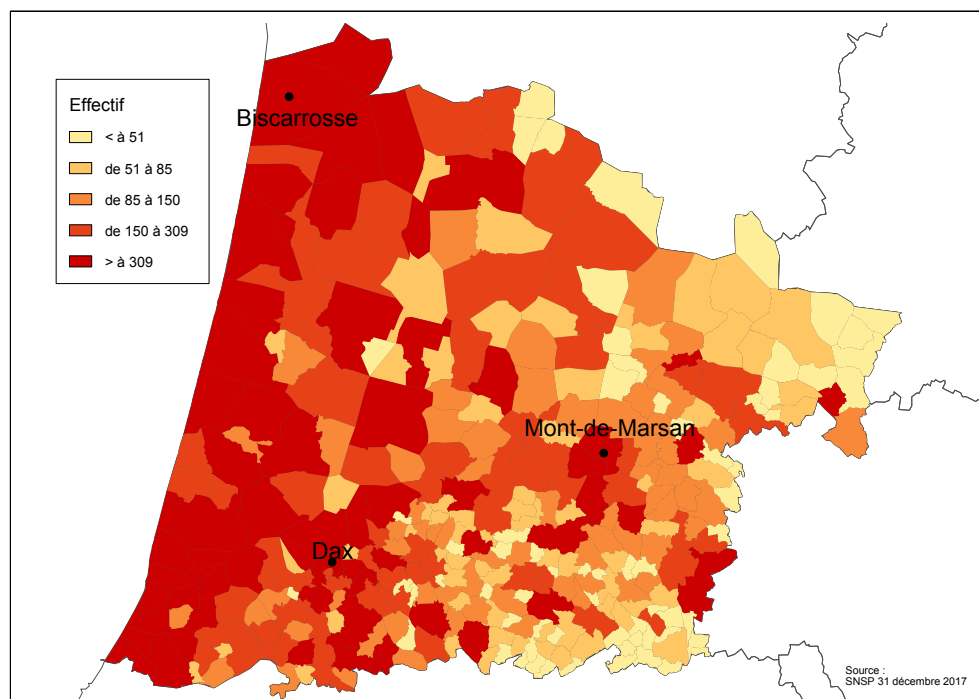
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mont-de-Marsan			
Nombre total de retraités	2 493	3 649	6 142
Retraités percevant un droit direct seul	2 421	2 624	5 045
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	189	194
Retraités percevant les deux à la fois	67	836	903
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	4,2%	4,2%
Dax			
Nombre total de retraités	2 135	3 628	5 763
Retraités percevant un droit direct seul	2 056	2 376	4 432
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	191	204
Retraités percevant les deux à la fois	66	1 061	1 127
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	4,6%	4,6%
Biscarrosse			
Nombre total de retraités	1 746	2 183	3 929
Retraités percevant un droit direct seul	1 723	1 614	3 337
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	88	93
Retraités percevant les deux à la fois	18	481	499
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,3%	1,8%	1,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

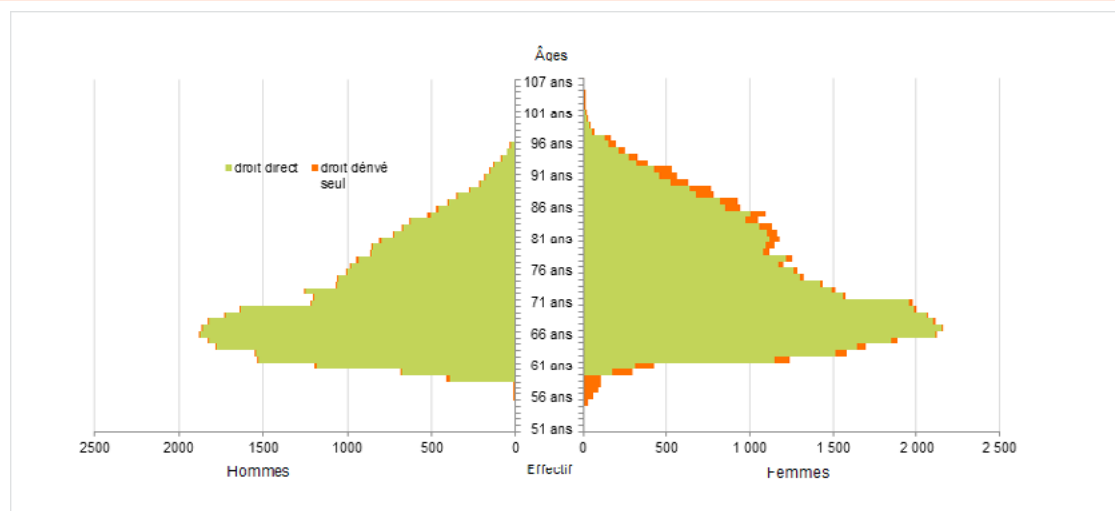


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 699	2 617	4 316
Droits directs (retraites personnelles)	1 503	1 798	3 301
Droits dérivés (retraites de réversion)	196	819	1 015
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	98	138	236
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	611	266	877
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,8 ans	73,9 ans	74,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	55,9%	49,1%	52,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 177	44 106	78 283
Retraités percevant un droit direct seul	32 522	30 883	63 405
Retraités percevant un droit dérivé seul	314	2 611	2 925
Retraités percevant les deux à la fois	1 341	10 612	11 953
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,1%	3,6%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 878	2 111	7 989
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,1 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	662 €	557 €	603 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 105 €	945 €	1 025 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,5%	59,0%	44,8%

Pyramide des âges des résidents



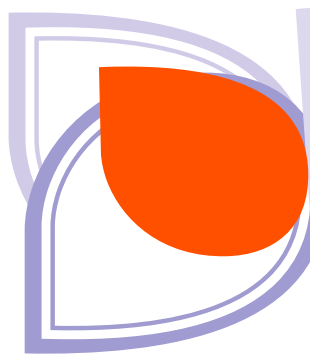
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

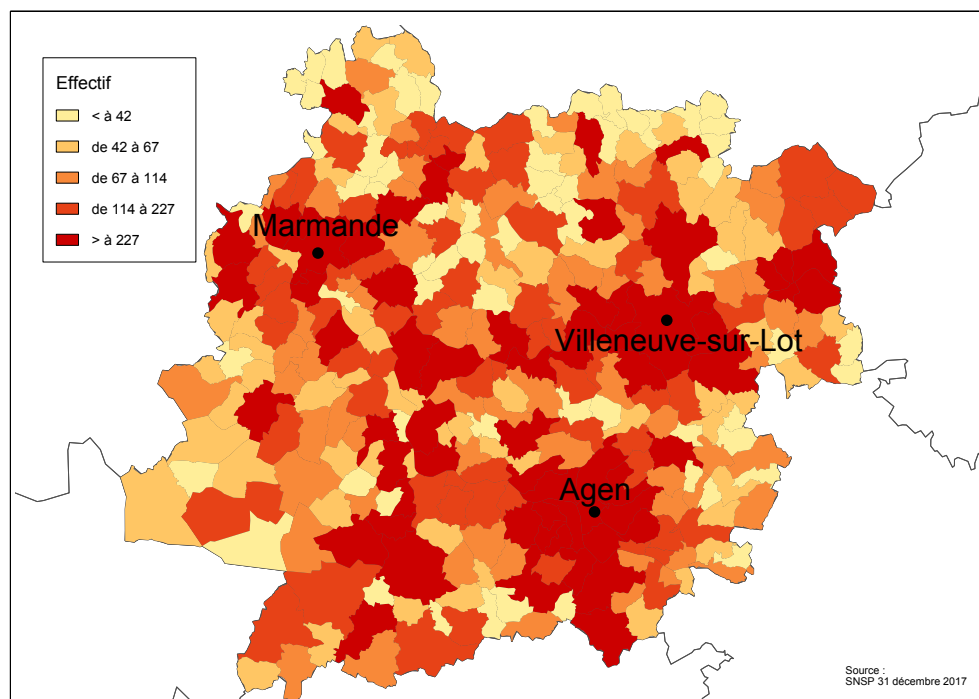
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



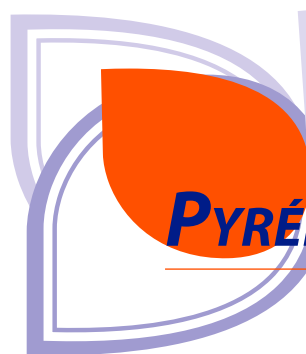
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Villeneuve-sur-Lot			
Nombre total de retraités	2 563	3 698	6 261
Retraités percevant un droit direct seul	2 448	2 491	4 939
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	218	231
Retraités percevant les deux à la fois	102	989	1 091
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,4%	4,7%	4,6%
Agen			
Nombre total de retraités	2 320	3 843	6 163
Retraités percevant un droit direct seul	2 213	2 585	4 798
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	216	226
Retraités percevant les deux à la fois	97	1 042	1 139
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,4%	7,4%	8,2%
Marmande			
Nombre total de retraités	1 938	2 690	4 628
Retraités percevant un droit direct seul	1 854	1 842	3 696
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	140	155
Retraités percevant les deux à la fois	69	708	777
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	4,1%	3,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

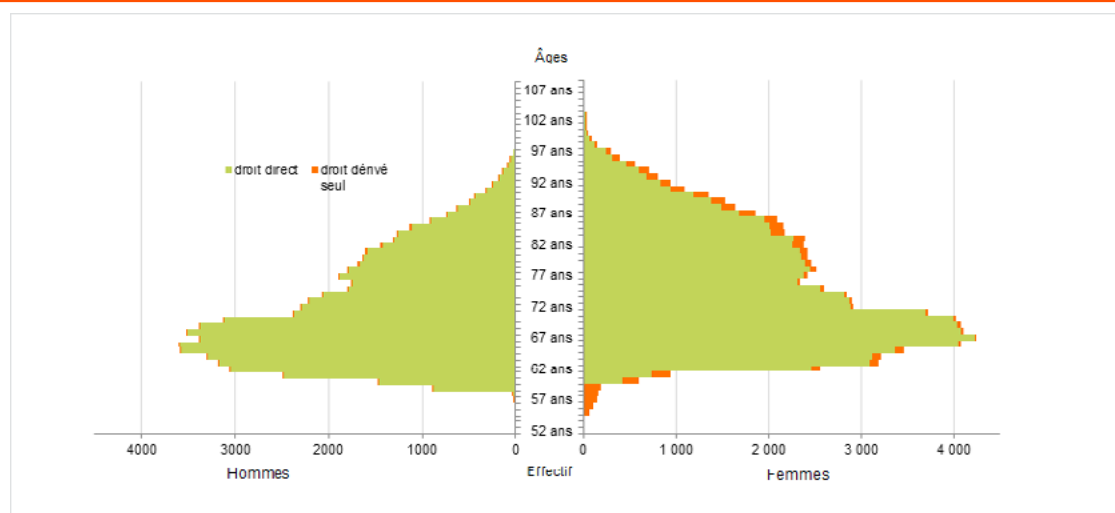


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 512	5 240	8 752
Droits directs (retraites personnelles)	3 238	3 770	7 008
Droits dérivés (retraites de réversion)	274	1 470	1 744
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	205	282	487
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 243	617	1 860
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	77,0 ans	73,9 ans	74,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	46,7%	37,7%	41,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	65 665	87 571	153 236
Retraités percevant un droit direct seul	63 292	62 798	126 090
Retraités percevant un droit dérivé seul	446	4 239	4 685
Retraités percevant les deux à la fois	1 927	20 534	22 461
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,4%	3,3%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 865	5 033	17 898
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,2 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	764 €	608 €	675 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 158 €	974 €	1 069 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,4%	53,7%	39,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

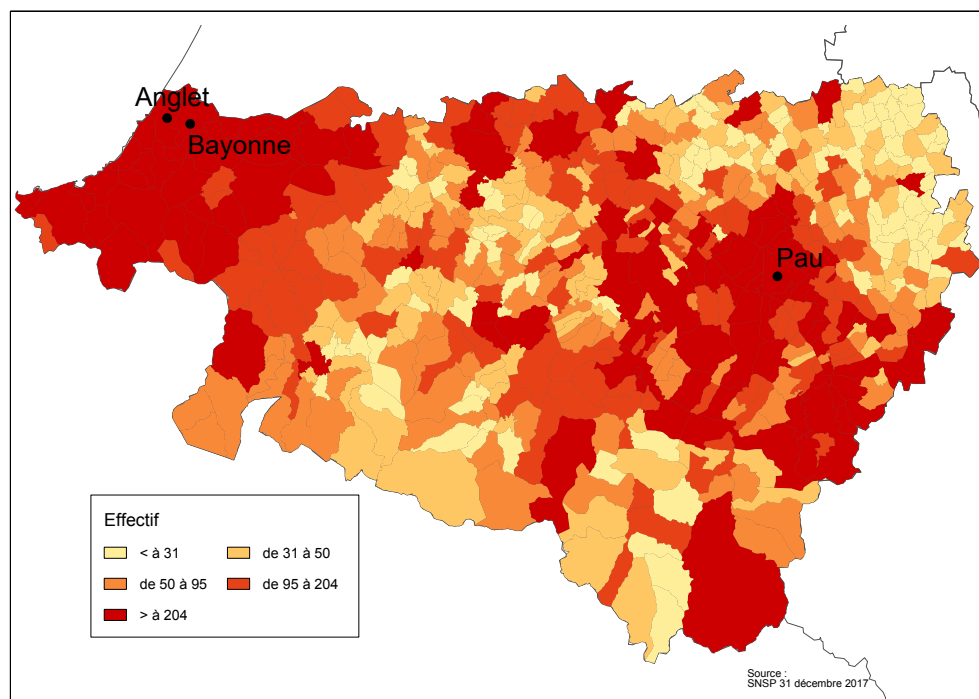
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Pau			
Nombre total de retraités	6 382	9 985	16 367
Retraités percevant un droit direct seul	6 133	6 978	13 111
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	487	511
Retraités percevant les deux à la fois	225	2 520	2 745
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,4%	6,1%	5,8%
Anglet			
Nombre total de retraités	4 324	6 452	10 776
Retraités percevant un droit direct seul	4 198	4 638	8 836
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	284	295
Retraités percevant les deux à la fois	115	1 530	1 645
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,7%	3,0%	2,5%
Bayonne			
Nombre total de retraités	3 566	6 084	9 650
Retraités percevant un droit direct seul	3 434	4 101	7 535
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	303	322
Retraités percevant les deux à la fois	113	1 680	1 793
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,3%	6,4%	6,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.